

## CAHIER DE RECHERCHE (2013 -1)

# L'ESS comme idéal-type d'économie

**Hervé Defalvard**

Université Paris Est, Erudite

autogestion travaux professionnelle  
universaliste devoir problématique  
égalité constat définition sociale altruisme  
fonctionnel équilibre microéconomie  
intégration concurrence économie  
proche solidarité  
post-libérale

## Introduction<sup>1</sup>

L'appellation économie sociale et solidaire (ESS) pour désigner l'autre économie, ni publique ni privée capitaliste, apparaît au tout début du XXI<sup>e</sup> siècle. Elle figure notamment dans le sous-titre du rapport Lipietz (2001) : *Pour le tiers secteur. L'économie sociale et solidaire, pourquoi, comment ?*, et donne son titre à l'ouvrage de D. Demoustier (2001), *L'économie sociale et solidaire : s'associer pour entreprendre autrement*. Cette appellation hexagonale de l'autre économie trouve sa raison d'être dans la visée unitaire qu'elle poursuit en réunissant sous un même terme l'économie sociale et l'économie solidaire, qui furent, dans les années 1990, largement opposées l'une à l'autre. J.-P. Hardy (2012) retrace une part de cette histoire houleuse faisant passer de l'économie sociale réinventée dans les années 1970 à l'économie sociale et solidaire d'aujourd'hui.

Questionnant l'essai pionnier de D. Demoustier (op. cit.), F. Espagne (2002) concluait que « l'économie sociale et solidaire échappe à la connaissance, mais beaucoup de membres de beaucoup de ses unités s'obstinent, selon le fécond jeu de mots de Claudel, à s'identifier à elle par la co-naissance. Cependant, elle ne peut rester enfermée dans un statut d'acte de foi, même s'agissant d'une foi qui agit sur le monde, sans risque pour sa survie même comme acteur social. Ce n'est pas douter d'elle que de penser qu'elle est tenue de s'imposer l'ascèse d'une recherche sur elle-même » (p. 22). Dix ans après, avons-nous progressé sur le chemin de la connaissance de l'ESS au-delà de l'acte de foi ? Un premier progrès remarquable a été fait lorsque le Conseil National des Chambres Régionales de l'Economie Sociale (Cncre), en lien avec l'Insee, a publié en septembre 2009 le premier Atlas statistique de l'Economie Sociale et Solidaire. L'ESS comme objet statistique était née, agrégeant les mutuelles, les coopératives, les associations employeurs et les fondations, comptabilisant près de 10% des emplois et donnant lieu depuis à des publications régulières. Toutefois, sur le plan de la théorie économique, force est de reconnaître que peu de travaux ont été réalisés pour définir l'ESS en tant que nouvelle économie ou, pour reprendre le terme suggéré par F. Espagne (op.

---

<sup>1</sup> Ce texte a fait l'objet d'une première présentation, en mars 2013, dans le séminaire du Centre de Recherche en Economie de Grenoble, à l'invitation de H. Charmettant. Il a bénéficié des remarques de sa discutante, E. Puissant, et de celles de ses participants. A tous, l'auteur adresse ses remerciements

cit.), en tant qu'elle formerait un « système économique ». Si bien qu'aujourd'hui, pour la science économique, dont Ph. Askenasy s'est fait récemment le porte parole, l'ESS « n'est pas un vrai objet économique identifié » (cité dans Ph. Frémeaux, 2013, p.23)<sup>2</sup>.

Dans une première partie, nous aborderons les trois raisons qui expliquent le peu de chemin parcouru en ce sens depuis dix ans. La première renvoie au fait que de nombreuses recherches ont continué à investir les objets traditionnels (l'économie sociale, l'économie solidaire ou le secteur à but non lucratif), sans considérer l'ESS comme un nouvel objet. La deuxième est liée à l'apparition de nouveaux objets (l'entrepreneuriat social, le social business, l'entreprise sociale), dispersant les recherches sans les orienter vers l'ESS. La troisième, enfin, est que les rares recherches ayant tenté de relever le défi théorique de l'ESS, ont eu tendance à suivre la fausse piste des organisations de l'ESS alors que l'économie sociale et solidaire n'est pas soluble dans ses organisations.

Dans la seconde partie de l'article, nous proposerons d'avancer sur la voie de l'ESS comme objet théorique en suivant la méthode de l'idéal-type. Nous ne partirons pas de rien puisque nous nous inscrirons dans la voie des « approches hétérodoxes », au sens de critique de l'approche néoclassique, dont les développements ont été nombreux dans le champ qui nous occupe (cf. F. Fecher et B. Lévesque, 2012). Plus précisément, à partir d'une approche institutionnaliste de l'économie, qui la définit comme un système de relations symboliques entre la production et la consommation dans un contexte historique donné, nous proposerons, dans un premier temps, de construire une typologie de différents idéaux-types d'économie. Dans un deuxième temps, nous définirons l'ESS selon deux périmètres : une version étroite, associée à un seul idéal-type d'économie, puis une version élargie, combinant plusieurs idéaux-types d'économie. En conclusion, nous aborderons la politique publique de l'ESS telle qu'elle pourrait être adossée à cette conception théorique.

---

<sup>2</sup> Sous un titre polémique, *l'économie sociale et solidaire n'existe pas*, M. Hély (2008) observait la grande variabilité de cet objet selon les auteurs, lui-même se référant d'ailleurs à l'économie solidaire.

## 1. L'ESS : un objet de connaissance introuvable

Depuis le début des années 2000, si la connaissance de l'ESS comme telle a peu progressé, ce n'est pas faute de travaux sur l'autre économie. Mais ceux-ci ont investi d'autres objets, traditionnels ou nouveaux, ou, plus rarement, suivi une fausse piste. Précisons que notre tour d'horizon laisse de côté les nombreux travaux empiriques très spécialisés qui ne relèvent pas d'une théorie générale quelle qu'elle soit, et qui seule nous occupe ici.

### 1.1 L'approfondissement des objets traditionnels

Lorsque l'appellation ESS émerge au début des années 2000, trois grands corpus théoriques occupent le terrain des recherches sur l'autre économie, en composant ses objets traditionnels. Par ordre d'élaboration, nous trouvons l'économie sociale, l'économie solidaire et le secteur à but non lucratif. Si l'économie sociale est un terme né au XIXe siècle (cf. Gueslin, 1998), son acception moderne remonte aux années 1970 lorsqu'il a été de nouveau utilisé par plusieurs chercheurs afin de qualifier la réunion des familles associative, mutualiste et coopérative (cf. Draperi, 2007, p. 8-9)<sup>3</sup>. Pour ces chercheurs, H. Desroche, J. Vienney, L. Pfeiffer (cf. Chomel, 1994 et Hipszman, 2003), le modèle de l'économie sociale est incarné par la coopérative et son principe de la double qualité. Dans leur récent rapport sur l'économie sociale en Europe, R. Chaves et J.L. Monzon (2012) soulignent à juste titre que son berceau fut la France. Dans les années 1990, et sans prétendre faire une histoire exhaustive, deux autres courants de recherche vont apparaître en France, dont l'un, l'économie solidaire, va se construire dans une critique de l'économie sociale.

Pour l'économie solidaire, l'économie sociale constitue une économie complémentaire du capitalisme et/ou du marché qu'elle juge de ce fait « installée » (Hardy, op. cit.). Opposée à cette complémentarité, l'économie solidaire dessine une économie alternative. Celle-ci veut refonder le projet démocratique de l'autre économie dans une volonté de dépassement du capitalisme et de sortie de crise (cf. Eme et Laville, 1994 et Laville, 1994). Dans ces années 1990, de façon indépendante, le secteur à but non lucratif devient un nouvel objet de recherche, en lien avec le programme international John Hopkins (cf. Archambault, 1996). Cette voie introduit en France en l'adaptant une tradition de recherche anglo-saxonne, liée à la

---

<sup>3</sup> Signalons que l'économie sociale va, dans les années 1970, correspondre à un autre corpus à la suite de l'article de E. Levy (1974). Dans ce courant, l'économie sociale désigne toutes les dimensions sociales de l'économie (cf. Ph. Batifoulier, 1995). Son objet n'est pas véritablement celui d'une autre économie.

théorie économique néoclassique. Quand, dans son essai pionnier, D. Demoustier (2001) aborde l'ESS comme un nouvel objet de recherche, l'idée est de fondre ces trois objets traditionnels dans un seul. Mais, comme le remarqua alors F. Espagne (2002), des obstacles empêchent cette opération de synthèse. D. Demoustier (op. cit.) elle-même en avait relevé précisément les écueils car, écrivait-elle, « ces approches théoriques sont contradictoires sur deux points fondamentaux : la conception du comportement économique et la conception du système économique d'ensemble ». Elle concluait à « l'absence d'une analyse théorique homogène » (p. 123).

En héritier de H. Desroche et de J. Vienney, J.-F. Draperi (2007) produit, fruit de nombreuses années de recherche, un livre magistral et référence sur l'économie sociale dont le titre donne l'enjeu : *Comprendre l'économie sociale*. Dans son introduction, l'économie sociale est située en différence du tiers secteur et de l'économie solidaire. A la fin, le terme d'économie sociale et solidaire ne fait pas partie de l'index du livre. Tout est dit<sup>4</sup>. La même année, en 2007, paraît *L'économie solidaire* sous la direction de J.-L. Laville, dans une version revue et augmentée. Comme le dit son auteur, dans une note de bas de page de présentation, l'ouvrage « s'appuie sur un travail à propos de l'économie solidaire mené pendant plusieurs années avec B. Eme ». L'approfondissement théorique qu'apporte cet ouvrage, en particulier dans sa partie I intitulée « Economie et solidarité, une esquisse de problématique », laisse dans l'ombre l'ESS comme nouvel objet de connaissance. D'autres auteurs ont également contribué à la connaissance de l'économie solidaire (L. Gardin, 2006, B. Frère, 2009, Dacheux et D. Goujon, 2011). Alors que le programme John Hopkins s'est arrêté, l'effort de connaissance du secteur à but non lucratif a continué comme le démontre la publication du rapport du Cnis en 2010 intitulé *Connaissance des associations* (Archambault et alii, 2010). Ce rapport fait un point tout à fait remarquable sur la connaissance des associations dans leur appréhension statistique aussi bien au niveau microéconomique de leurs ressources qu'à celui macro-économique du compte satellite des institutions sans but lucratif. Mais, ici encore, l'ESS n'est pas abordée.

---

<sup>4</sup> Dans ses travaux les plus récents, J.-F. Draperi (2009) aborde l'ESS comme un nouvel objet de recherche à construire par le rapprochement de l'économie sociale et de l'économie solidaire.

## 1.2 L'apparition de nouveaux objets de connaissance

Si s'intéresser à l'économie sociale et solidaire conduit à se centrer sur les recherches menées en France puisque cette appellation a un périmètre d'usage essentiellement hexagonal, ces recherches se construisent et se diffusent dans un espace international, francophone le plus souvent. De ce point de vue, les trois objets traditionnels ont une géographie assez différente. L'économie sociale, héritière de la tradition française du coopératisme, est davantage centrée pour sa construction théorique sur les recherches en France auxquelles se limitent en grande partie les références de l'ouvrage de J.-F. Draperi (2007). A l'inverse, l'économie solidaire s'appuie sur une perspective théorique plus internationale comme l'indique le sous-titre de l'ouvrage de J.-L. Laville (2007), en lien notamment avec les recherches en Amérique du Sud. Enfin, les travaux sur le secteur à but non lucratif ont une perspective plus anglo-saxonne comme on l'a vu. Dans les années 2000, les recherches en France vont être touchées par de nouveaux objets venus d'ailleurs.

En effet, à partir des années 1990, des travaux se développent aux Etats-Unis, d'une part, et en Europe, d'autre part, qui ont un air de famille tout en marquant des différences liées à leur contexte socio-économique et politique différent. Aux Etats-Unis, la naissance de ces travaux est associée au lancement en 1993 à la Harvard Business School de « l'Initiative de l'entreprise sociale ». Une vaste littérature sur l'entreprise sociale se développe que J.G. Dees et D.D. Anderson (2006) regroupent en deux sous familles, celle des ressources marchandes et celle de l'innovation sociale. La première réunit un ensemble de travaux dont l'originalité est de porter aussi bien sur des structures lucratives que non lucratives, dont le point commun réside dans le déploiement d'activité marchande afin de répondre à une finalité sociale. La théorie du « social business » de M. Yunus (2010) relève de cette approche qui va jusqu'à inclure des travaux sur la RSE d'entreprises multinationales. La seconde sous famille met l'accent sur l'entrepreneur social afin de mettre en évidence que la réponse qu'il apporte aux besoins sociaux non satisfaits par le marché classique passe par des innovations sociales dont il devient le héros moderne (Bornstein, 2004).

Dans les années 1990, des recherches sur l'entreprise sociale émergent également en Europe, qui vont cependant avoir un contenu différent (cf. Defourny et Nyssens, 2011). Elles naissent dans un autre contexte socio-économique et politique marqué par la création des coopératives sociales en Italie, des entreprises d'insertion en France, des sociétés à finalité sociale en

Belgique. D'autre part, elles seront développées et coordonnées au sein d'un réseau européen (EMES) qui cherchera à établir un idéal-type de l'entreprise sociale en combinant des critères de nature économique et sociale (Borzaga, Defourny, 2001). Ce nouveau cadre conceptuel offre une intégration des deux organisations de l'économie sociale souvent mises en tension, la coopérative du secteur marchand autour d'un intérêt mutuel et l'association du secteur non marchand avec une finalité sociale.

Ces deux courants de recherche sur l'entreprise sociale aux Etats-Unis et en Europe marquent des différences substantielles par rapport à l'objet qu'ils construisent et étudient. Leur point central de différenciation réside dans la vision de l'entreprise sociale. Dans la tradition anglo-saxonne, elle est une affaire individuelle, un entrepreneuriat social (cf. Draperi, 2010a), alors qu'en Europe, l'entreprise sociale conserve une gouvernance collective distincte aussi bien des pouvoirs publics que de l'entreprise capitaliste. Cette démarcation explique largement leur réception différente, au cours des années 2000, dans le landernau français de l'économie sociale et solidaire.

Le courant de l'entrepreneuriat social s'est diffusé en France en prenant appui d'abord sur les grandes écoles de commerce, avec notamment la création des Chaires Entrepreneuriat Social à l'Essec en janvier 2003 et Social Business à HEC en mars 2008. Ce courant s'inspira des travaux de Ashoka (2003) et trouva sa traduction du côté des acteurs professionnels, avec la création du Mouves (Mouvement des entrepreneurs sociaux), en février 2010. Après dix ans d'une lente progression, l'entrepreneuriat social donne lieu désormais en France à des travaux de plus en plus nourris, dans les sciences de gestion principalement. Un premier colloque sur l'entrepreneuriat social a été organisé à Paris en septembre 2012 et un numéro spécial de la revue *Facts* lui a été consacré en février 2012. Cette diffusion, via de nouveaux réseaux, a donné lieu à des tensions avec les courants de recherche plus traditionnels, celui autour de l'économie sociale en particulier. L'entrepreneuriat social a pu ainsi être qualifié de « nouvelle économie sociale » (Hurstel, 2009), en posant la question de sa compatibilité, plus que de sa substitution, avec l'économie sociale traditionnelle. Les débats à ce sujet ont été assez vifs (Sibille 2010 et Draperi, 2010b). Afin d'éviter l'impasse ou le schisme, penser l'ESS comme telle est sans doute une voie de sortie par le haut.

Par rapport aux recherches européennes sur l'entreprise sociale, leur diffusion en France dans les années 2000 suivit un autre scénario. Elle se fit à travers la participation de l'économie

solidaire : au niveau institutionnel puisque le CRIDA est membre de l'EMES et aussi plus individuel puisque trois chercheurs de l'économie solidaire en sont membres à ce titre : L. Gardin, J-L Laville, V. Lhuillier. Elle fut également l'objet d'un dialogue constructif aussi bien avec l'économie sociale (Draperi 2003) qu'avec l'économie solidaire (Laville, Nyssens 2001). L'insistance sur la gouvernance démocratique de l'entreprise sociale dans le réseau Emes a rendu cette greffe possible.

### 1.3 La fausse piste des OESS

Si la plupart des recherches théoriques sur l'autre économie ont été consacrées soit aux objets traditionnels soit à de nouveaux objets, quelques recherches ont tenté de définir l'ESS comme un nouvel objet théorique. Nous pensons tout d'abord à la recherche du CIF-OIT qui a donné lieu à la publication du guide international *Economie sociale et solidaire : construire une base de compréhension commune* (CIF-OIT, 2010). Dans sa préface, les auteurs indiquent que ce guide souhaite répondre « au besoin de définir les entreprises et organisations de l'économie sociale et solidaire *dans un tout cohérent* » (p. IV, souligné par nous). Le défi est bel et bien posé. Toutefois, plutôt que de construire une compréhension commune de l'ESS, les auteurs reconnaissent qu'ils suivent un autre chemin, celui des organisations de l'économie sociale et solidaire, inventant le nouvel acronyme OESS, tout en maintenant une certaine ambiguïté que l'on peut relever dans le passage suivant : « l'ESS constitue en fait un groupe d'organisations dynamique et évolutif. Les OESS partagent des caractéristiques communes qui les distinguent de l'économie publique et de l'économie traditionnelle à but lucratif. Toutes poursuivent des objectifs à la fois économiques et sociaux et partagent des principes de fonctionnement spécifiques fondés sur la participation, la solidarité et la propriété collective » (p. 15). A-t-on défini l'ESS quand on a défini l'idéal-type des OESS ? Dans la seconde partie de notre article, nous répondrons par la négative à cette question. Par ailleurs, confondre l'ESS avec les OESS fait courir le risque, pointé par D. Demoustier et G. Colletis (2012, p. 34), d'une « approche instrumentale », abordant l'ESS « dans ses seules dimensions gestionnaires et palliatives ».

Une seconde recherche a relevé, certes de façon programmatique, le défi de construire l'ESS sur une base positive. Dans leur *Plaidoyer en faveur d'un pluralisme économique*, Borzaga, Depedri et Tortia (2011) invitent, en effet, à élaborer une théorie économique positive de l'autre économie où cette dernière ne serait plus un objet appréhendé à partir des défauts du marché comme pour le secteur à but non lucratif dans la théorie néoclassique. Pour cela, ils



mobilisent deux corpus théoriques, l'économie comportementale et la théorie évolutionniste. Toutefois, leur objet demeure les organisations dans les économies de marché. Et c'est une limite pour leur approche même pour laquelle « fondamentalement encore, la concurrence doit être mis en parallèle avec d'autres mécanismes de coordination moins durs, tel que la coopération » (p. 45). Mais tant que la théorie limite son objet aux organisations productives, elle ne peut atteindre le niveau de l'économie, qui nécessite de considérer les relations entre la production et la consommation.

## **2. Une approche idéal-typique et institutionnaliste de l'ESS**

Notre construction théorique de l'ESS suit la méthode wébérienne de l'idéal-type et s'inscrit dans la tradition de l'institutionnalisme en économie. Dans un premier temps, nous allons mobiliser ces deux héritages pour établir une typologie de sous-systèmes économiques. Dans un second temps, nous proposerons une définition de l'ESS comme un idéal-type d'économie selon deux périmètres, l'un étroit, l'autre élargi.

### **2.1 Une typologie de différents sous-systèmes économiques**

Nous proposons de suivre la démarche de l'idéal-type que Max Weber définissait comme suit : *« on obtient un idéal-type en accentuant unilatéralement un ou plusieurs points de vue et en enchaînant une multitude de phénomènes donnés isolément, diffus et discrets, que l'on trouve tantôt en grand nombre, tantôt en petit nombre et par endroits pas du tout, qu'on ordonne selon les points de vue choisis unilatéralement, pour former un tableau de pensée homogène. On ne trouvera nulle part empiriquement un pareil tableau dans sa pureté conceptuelle »* (cité par B. Amable, 2009, p. 59).

Notre tableau de pensée homogène ordonne deux points de vue : l'un sur les organisations productives, l'autre sur les régulations de l'économie. Pour chacun d'eux, nous retenons des formes institutionnelles assez générales qui nous font appréhender leurs réalités dans une

certaine pureté conceptuelle. Par ailleurs, notre typologie vaut pour la société bourgeoise et non pour la société domestique d'hier pour laquelle « la famille agricole ou artisanale est productrice. Elle se nourrit elle-même du produit du travail de ses membres. Elle engendre ses travailleurs, investit en eux depuis leur naissance jusqu'à l'âge de la production et de la reproduction, puis en recueille les fruits et la progéniture. Dans notre société, la famille a perdu sa fonction productive mais pas ses fonctions reproductives » (Cl. Meillassoux, 2000, p. 46). Notre approche institutionnaliste de l'économie localise donc historiquement celle qui nous occupe. D'autre part, elle emprunte à P.A. Hall et D. Soskice (2001) l'approche des institutions en tant que règles pour les interactions entre différentes personnes. L'institution ne modèle pas ici directement le comportement individuel, comme la norme pour le sociologue, le droit pour le juriste ou l'incitation pour l'économiste, elle régule les relations entre les individus.

Notre premier point de vue sur les organisations productives de l'économie moderne retient quatre formes institutionnelles générales pour celles-ci : la firme capitaliste définie par sa propriété et sa direction par les actionnaires ; l'entreprise publique où celles-ci sont exercées par l'Etat ; les organisations de l'ESS où elles revêtent une forme démocratique, enfin l'entreprise individuelle où elles reviennent à une seule personne, le chef d'entreprise. Notre second point de vue distingue trois modes de régulation de l'économie : la régulation libérale par la loi de l'offre et de la demande, la régulation publique par le prélèvement et la redistribution, enfin la régulation coopérative par les règles communes de membres associés.

En croisant nos deux points de vue, nous aboutissons à douze idéaux-types d'économie dont le tableau 1 offre une présentation statique.

Avant d'aller plus loin, une remarque s'impose. Elle concerne la lecture du tableau 1 dont chaque case correspond à un sous-système économique qui est donc défini à la croisée de son type institutionnel d'organisation productive et de son mode de régulation entre la production et la consommation. Ces sous-systèmes économiques, à travers leurs relations entre eux, forment un système économique. Ce dernier est complexe dès lors qu'y interviennent différents types d'organisations productives et différents modes de régulation de l'économie. La limite de notre tableau homogène est de laisser dans l'ombre les relations entre les différents sous-systèmes. Nous y reviendrons.

Tableau 1 : Typologie des différents idéaux-types d'économie

Régulation de l'économie / Organisation Productive	Libérale par la loi de l'offre et de la demande	Publique par les prélèvements et redistribution de l'Etat	Coopérative par les règles communes entre des membres associés
Firme capitaliste	Capitalisme Libéral	Etat social	Capitalisme coordonné
Entreprise publique	Marché d'intérêt général	Services publics	Partenariat public-privé
OESS	Economie sociale marchande	Economie sociale non marchande	ESS V1
Entreprise individuelle	Economie marchande	Etat social étendu	Economie communautaire

## 2.2 Les deux périmètres de l'ESS comme idéal-type d'économie

On commencera par observer que la troisième ligne du tableau 1 ci-dessus correspond à la définition de l'ESS à partir de ses organisations. Elle recouvre le périmètre statistique de l'ESS. Cependant celle-ci ne saurait former un système économique faute de relations entre les trois sous-systèmes économiques qu'elle additionne. L'ESS n'est pas soluble dans ses organisations.

Dans ce tableau, ensuite, l'ESS est représentée dans une première version étroite V1 : elle correspond alors au sous-système économique croisant OESS et régulation coopérative entre production et consommation. Ce sous-système économique est celui de la double qualité au sens où l'organisation productive s'étend au consommateur : chaque membre de celle-ci est un apporteur de ressource et un apporteur d'activité. La mutuelle locale ou professionnelle,

dont les membres se sont associés pour offrir le service d'assurance par leurs cotisations et pour consommer ce service en cas de survenue du risque, illustre l'ESS V1. Mais dès lors que la mutuelle devient en concurrence avec d'autres, que ses clients ne sont plus associés par un pacte entre eux mais font jouer la concurrence, alors elle glisse dans un autre sous-système économique, celui de l'économie sociale marchande. Comme Max Weber l'indiquait, le tableau homogène offre des catégories dont la pureté conceptuelle ne se retrouve pas telle quelle dans les réalités : ainsi, les AMAP sont-elles des réalités à cheval entre l'ESS V1 et l'économie communautaire car les producteurs qui en sont membres sont très souvent des entreprises individuelles.

Si les OESS ont un poids économique non négligeable, l'ESS V1 apparaît composer un sous-système économique plus réduit. Ce qui est moins le cas lorsqu'on se réfère à l'ESS au sens élargi V2 que notre tableau permet d'identifier. Dépassant la contrainte des statuts des OESS, l'ESS V2 privilégie la forme coopérative des régulations économiques, basée sur des règles communes définies entre et par des associés. Elle correspond à la dernière colonne du tableau à la condition que des relations de coopération existent entre les sous-systèmes économiques composant cette dernière colonne. Nous en donnerons deux exemples. Celui, d'abord, des pôles territoriaux de coopération économique qui ont commencé à se développer en France (cf. Labo ESS, 2012). Ils réunissent autour de finalités communes, par exemple l'emploi sur le territoire, des OESS avec, dans plusieurs cas, des PME classiques et des collectivités territoriales. Celui, ensuite, des « lunettes solidaires » (N. Cordier, 2012). Cette offre de lunettes aux personnes âgées avec un reste à charge ne dépassant pas quelques euros associe des acteurs de différents types (public, privé lucratif et OESS) pour expérimenter de nouvelles régulations. En mettant en avant la coopération, comme mode de régulation économique pouvant définir l'ESS V2, nous rejoignons D. Demoustier (2012). En faisant de ce mode de régulation, un mode établi par des règles communes entre associés, nous rejoignons E. Dacheux et D. Goujon (2012) quand ils caractérisent l'ESS par sa forme délibérative en lieu et place de la forme concurrentielle.

La troisième leçon concerne le changement d'échelle de l'ESS dont on attend une résolution de la crise actuelle du capitalisme libéral. Afin de la considérer, il convient d'introduire une dimension de l'économie laissée jusqu'ici de côté par notre approche institutionnaliste. Dans nos sociétés, l'économie et ses régulations sont en effet largement instituées par l'imaginaire collectif (cf. Castoriadis, 1975, Defalvard, 2008). Notre tableau permet de lire ce dernier au

prix d'un changement de définition de ses cases. Quand elle représente un imaginaire collectif, une case devient à elle seule l'ensemble de l'économie qu'elle unifie dans l'ordre de l'imaginaire qui est celui du Un<sup>5</sup>. Sur le tableau 2, nous avons indiqué les trois imaginaires collectifs de l'économie moderne : l'imaginaire libéral, l'imaginaire socialiste et l'imaginaire coopératif. Contrairement aux sous-systèmes économiques du tableau 1, qui sont liés par un système de relations entre eux, chaque imaginaire collectif est exclusif des deux autres. Un système économique repose sur un et un seul imaginaire collectif fondateur. Enfin, les trois imaginaires modernes instituent tous, quoique différemment, une économie au service de l'Homme.

Tableau 2 : Les trois imaginaires de l'économie moderne

Régulation de l'économie / Organisation Productive	Libérale par la loi de l'offre et de la demande	Publique par les prélèvements et redistribution de l'Etat	Coopérative par les règles communes de membres associés
Firme capitaliste			
Entreprise publique		Imaginaire socialiste	
OESS			Imaginaire coopératif <sup>6</sup>
Entreprise individuelle	Imaginaire libéral		

<sup>5</sup> Notre conception de l'imaginaire est largement empruntée à Peirce (1972) pour lequel l'Imaginaire désigne l'Un, le Réel le Deux et le symbolique, ordre de la loi, le Trois.

<sup>6</sup> Nous aurions pu retenir, en nous déplaçant au tout début du XIXe siècle, l'appellation d'imaginaire associatif, en substituant à Charles Gide le nom d'un autre fondateur de l'ESS, Charles Fourier, avec son « association agricole » plus connue sous le nom de phalanstère.

Sans le détailler ici, nous pouvons référer chacun de ces trois imaginaires collectifs à un grand nom auquel sa fondation reste attachée : pour l'imaginaire libéral, Adam Smith avec « sa loi de la gravitation » et sa « main invisible » dans la Richesse des Nations, pour l'imaginaire socialiste, Karl Marx avec sa « réunion d'hommes libres » dans la section du livre I du Capital sur le fétichisme de la marchandise, pour l'imaginaire coopératif Charles Gide avec sa « République coopérative » dans son discours d'ouverture du premier congrès international des coopératives de consommation.

Après avoir introduit la dimension de l'imaginaire collectif, nous pouvons reprendre la question du changement d'échelle. Pour l'ESS, son enjeu n'est pas l'extension à toute l'économie de ses organisations, ce qui est au mieux une illusion, au pire une supercherie comme l'a montré Ph. Frémeaux (2011). L'enjeu du changement d'échelle pour l'ESS se situe au niveau de son imaginaire coopératif afin qu'il devienne celui de l'économie toute entière, de la société, faisant de celui-ci un attracteur pour toutes les organisations productives et les régulations de l'économie. C'est là sans doute une condition du passage d'une ESS réduite (ESS V1) à une ESS élargie (ESS V2).

## Conclusion

Dans leur article ouvrant le dossier du numéro de septembre 2012 de la Recma, *ESS : de l'approche entrepreneuriale à une perspective institutionnaliste*, D. Demoustier et G. Colletis (op. cit.) pensent nécessaire que les économistes s'emparent de la question de l'ESS « dès lors qu'ils admettent que la sortie de crise ne se laissera pas enfermer dans la simple controverse entre libéralisme et keynésianisme » (p. 34). Car, en effet, l'un des enjeux de la construction théorique de l'ESS est bien cette possibilité qu'elle offre de fonder une politique publique de l'ESS.

Pour l'heure, le constat établi par S. Wilson-Courvoisier (2012) est, qu'en France, nous avons eu, depuis le début des années 1980, des politiques publiques de l'ESS mais pas une politique publique de l'ESS. La condition pour qu'une politique publique de l'ESS voit le jour est que son objet soit défini collectivement de manière homogène. Jusqu'à aujourd'hui, faute de cette représentation collective, les politiques publiques de l'ESS ont été très hétérogènes aussi bien au niveau local (cf. Demoustier, 2010) que national. La définition d'une ESS élargie V2, privilégiant les régulations coopératives de l'économie, permet d'envisager une politique publique de l'ESS où l'Etat et les collectivités territoriales feraient jouer leur régulation publique non plus au service d'une régulation libérale de l'économie mais au service de sa régulation coopérative. Ce pivotement de la politique publique est un autre élément essentiel du changement d'échelle. A un niveau modeste, l'expérimentation d'une ISO 26 000 de territoire en Seine et Marne, conduite par la chaire ESS-UPEMLV, visant la construction partagée de l'impact social des organisations de tout type sur leur territoire afin d'améliorer collectivement celui-ci, esquisse une politique publique de l'ESS V2 dont les organisations de l'ESS sont supposées être le moteur. Le chemin vers une politique publique de l'ESS promet encore d'être long, mais l'essentiel n'est-il pas d'abord d'en faire surgir l'horizon commun.

## Bibliographie

- Amable B. (2009), « Les spécificités nationales du capitalisme », *Cahier Français*, n° 349.
- Archambault E. (1996), *Le secteur sans but lucratif. Associations et fondations en France*, Paris, Economica.
- Archambault E. et alii. (2010), *Connaissance des associations*, Rapport du Cnis n° 122.
- Ashoka, (2003) "What Is a Social Entrepreneur?. Washington, D.C.: Ashoka Innovatorsfor the Public [http://www.ashoka.org/fellows/social\\_entrepreneur.cfm](http://www.ashoka.org/fellows/social_entrepreneur.cfm) [cited July 1, 2004]
- Batifoulier Ph. (1995), *L'économie sociale, Que sais-je ?*, Puf.
- Bornstein D. (2004), *How to Change the World ? Social Entrepreneurs and the Power of New Ideas*, Oxford University Press.
- Borzaga C., Defourny J. (2001), *The Emergence of Social Enterprise*, London and New York, Routledge.
- Borzaga C., Depedri S., Tortia E. (2011), "Diversité des organisations dans les économies de marché et rôle des coopératives et des entreprises sociales : Plaidoyer en faveur d'un pluralisme économique", *Recma.*, n. 321, p. 32-49
- Castoriadis C. (1975), *L'institution imaginaire de la société*, Editions du Seuil.
- Chaves R., Monzon J.L. (2012), *L'économie sociale dans l'Union européenne*, Rapport, Comité Economique et Social Européen.
- Chomel A. (1994), « Notes pour l'histoire de la Recma (1921-1994) », *Recma*, n°268.
- CIF-OIT (2010), *Economie sociale et solidaire : construire une base de compréhension commune*, Guide international, Turin.
- CNCRES, *Atlas de l'économie sociale et solidaire*, Observatoire national de l'économie sociale et solidaire, 2009.
- Cordier N. (2012), Optique solidaire, le social business qui redonne la vue aux seniors fragilisés, <http://nicolascordier.wordpress.com/2012/09/11/optique-solidaire-le-social-business-qui-redonne-la-vue-aux-seniors-fragilises/>
- Dacheux E. et Goujon D. (2011), *Principes d'économie solidaire*, Les éditions ellipses.
- Dacheux E. et Goujon D. (2012), « La cohésion sociale n'est pas le fruit de la rareté : pour un renouveau du paradigme économique », *Annals of Public and Cooperative Economics*, vol. 83, p. 83-99.



Dees, J. G. & Anderson B.B. (2006) "Framing a Theory of Social Entrepreneurship: Building on Two Schools of Practice and Thought", *Research on Social Entrepreneurship*, ARNOVA Occasional Paper Series, vol.1, no 3, pp. 39-66.

Defalvard H. (2008), *Les non-dits du marché*, Erès.

Defourny, J. & Nyssens, M. (2011). Approches européennes et américaines de l'entreprise sociale: une perspective comparative. *Revue Internationale de l'Economie Sociale : Recma, Revue des Etudes Coopératives, Mutualistes et Associatives*, 319, 18-35.

Demoustier D. (2001), *L'économie sociale et solidaire : s'associer pour entreprendre autrement*, Paris, La Découverte, Syros.

Demoustier D. (2010), « Economie sociale et solidaire et régulation territoriale. Etude sur quatre zones d'emploi en Rhône-Alpes », *Géographie, Economie, Société*, 12, p. 89-109.

Demoustier D. (2012), « Au-delà de la régulation capitaliste, la promotion de la coopération », *l'ENA hors les murs*, janvier-février, <http://www.aaeena.fr/publications/la-revue/lena-hors-les-murs-revue-de-lassociation-des-anciens-eleves-de-lena>.

Demoustier D., Colletis G. (2012), « L'économie sociale et solidaire face à la crise : simple résistance ou participation au changement », *Recma*, n°325, p.21-35.

Drapéri J.-F., (2003), « L'entreprise sociale en France, entre économie sociale et action sociale », *Revue des Etudes Coopératives, Mutualistes et Associatives (RECMA)*, n° 288, pp. 48-66.

Drapéri J.-F. (2007), *Comprendre l'économie sociale*, Dunod.

Drapéri J.-F. (2009), « Au bénéfice de la crise ? Pour un projet d'économie sociale et solidaire », *Recma*, n° 313.

Drapéri J.-F. (2010a), « L'entrepreneuriat social : du public marché au marché public », *Recma*, n°316.

Drapéri J.-F. (2010b), « L'entrepreneuriat social, un mouvement de pensée inscrit dans le capitalisme », [www.recma.org/base-doc](http://www.recma.org/base-doc).

Eme B., J.-L. Laville (1993), « Insertion et économie solidaire », dans *Cohésion sociale et emploi*, Paris, Desclée de Brouwer.

Espagne F. (2002), « Sur l'économie sociale et solidaire », *Recma*, vol. 81, n° 286.

Fecher F., Lévesque B. (2012), « L'économie sociale et coopérative dans la revue du Ciriec », *Working paper CIRIEC*, N° 2012/01.

Frémeaux Ph. (2011), *La nouvelle alternative ? Enquête sur l'économie sociale et solidaire*, Paris, Les petits matins.

Frémeaux Ph. (2013), *Les économistes interrogent l'économie sociale et solidaire*, Note de synthèse, LaboESS, <http://www.lelabo-ess.org>

- Frère B. (2009), *Le nouvel esprit solidaire*, Desclée de Brouwer.
- Gardin L. (2006), *Les initiatives solidaires, la réciprocité face au marché et à l'Etat*, Erès.
- Gueslin A. (1998), *L'invention de l'économie sociale*, Economica.
- Hall P.A., Soskice D. (2001), *Varieties of Capitalism : The Institutional Foundations of Comparative Advantage*, Oxford University Press.
- Hardy J.-P. (2012), « De l'économie sociale à l'économie sociale et solidaire en passant par l'économie alternative et solidaire », *Les Cahiers de l'actif*, n° 434-437.
- Hély M. (2008), « L'économie sociale et solidaire n'existe pas », *La vie des idées*, 11 février, <http://www.laviedesidees.fr/L-economie-sociale-et-solidaire-n.html>.
- Hipszman M., (2003), « Quand furent posées les fondations d'une politique de l'économie sociale », *Recma*, n°290.
- Hurstel D. (2009), *La nouvelle économie sociale*, Paris, Editions Odile Jacob.
- Labo ESS (2012), *Premiers éléments pour caractériser les pôles territoriaux de coopération économique*, [http://www.lelabo-ess.org/IMG/pdf/Premiers\\_elements\\_caracterisation\\_PTCE.pdf](http://www.lelabo-ess.org/IMG/pdf/Premiers_elements_caracterisation_PTCE.pdf)
- Laville J.-L. (1994), « Entre marché et Etat, faire naître une économie solidaire », dans *Pour une autre économie*, Paris, La Découverte.
- Laville J.-L. (2007), *L'économie solidaire, Une perspective internationale*, Pluriel, Hachette.
- Laville J.-L., Nyssens M., (2001), "The Social Enterprise: Towards a Theoretical Socio-Economic Approach", in Borzaga C., Defourny J. (Eds), *The Emergence of Social Enterprise*, London and New York, Routledge, pp. 312-32.
- Levy E. (1974), "Signification et perspectives de l'économie sociale", *Revue Economique*, vol. 25, p. 547-577.
- Lipietz A. (2001), *Pour le tiers secteur. L'économie sociale et solidaire : pourquoi, comment ?* Ed. La Découverte.
- Meillassoux Cl. (2000), « Construire et déconstruire la parenté », *Sociétés contemporaines*, n°38, p.37-47.
- Peirce C. S. (1978), *Ecrits sur le signe*, Editions du Seuil.
- Sibille H. (2010), « Entrepreneurs sociaux : réponse à J.-F. Draperi », Blog Alternatives économiques.
- Wilson-Courvoisier S. (2012), « Une ou des politiques publiques nationales de l'ESS ? », *Recma*, n°325, p. 78-93.
- Yunus M. (2010), *Building Social Business*, New York, PublicAffairs.